

Guide d'utilisation

- Carte interactive du PLUm*
- Note d'information d'Urbanisme en ligne (NIU)

A l'attention des usagers du eService Urbanisme

Contact – sun@nantesmetropole.fr

Version 2023/07/07

**PLUm (Plan Local d'Urbanisme métropolitain)*



- **N°1 – Accéder au PLUm**

<https://metropole.nantes.fr/plum> ou renseigner depuis Google : « [PLUm Nantes](#) »

- **Sur la page <https://metropole.nantes.fr/plum> depuis la barre de défilement, accéder à la cartographie en pleine page.**

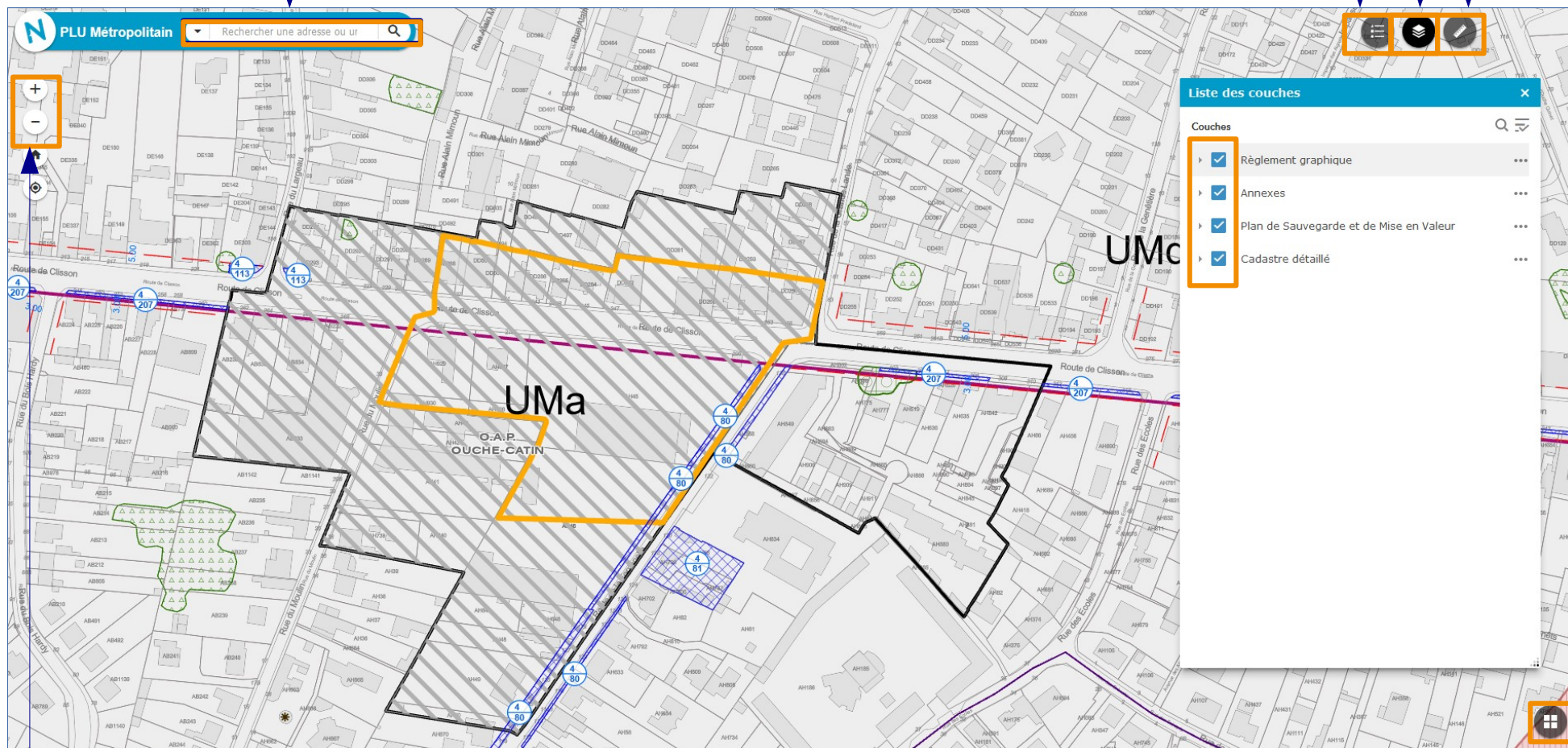


Pour faciliter la lecture, consultez la cartographie en pleine page

• **N°2 – Fonctionnalités de consultation**

Recherche par références cadastrales ou par adresse

Accéder aux Outils de mesures
Accéder aux couches de données
Accéder aux légendes graphiques

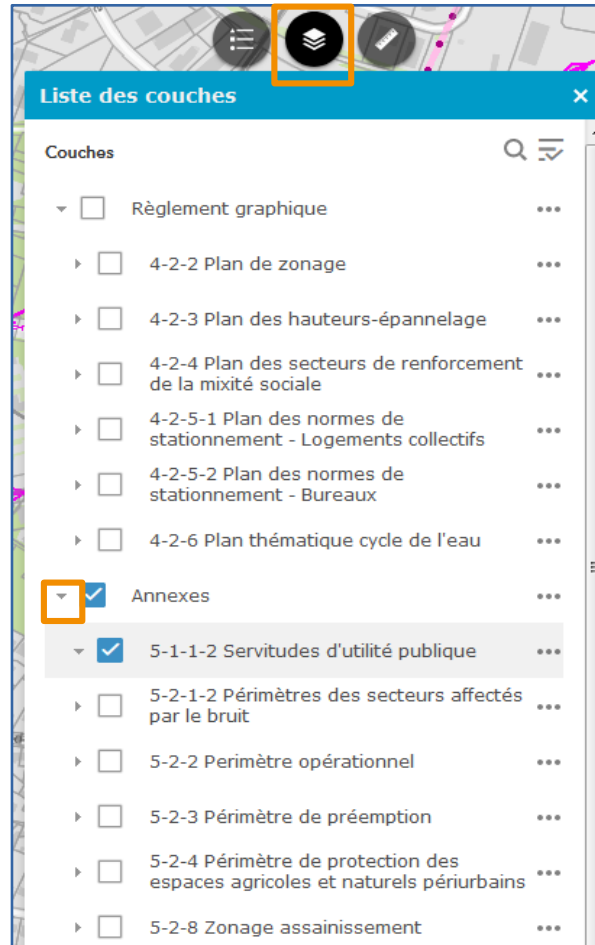


Fonction de zoom

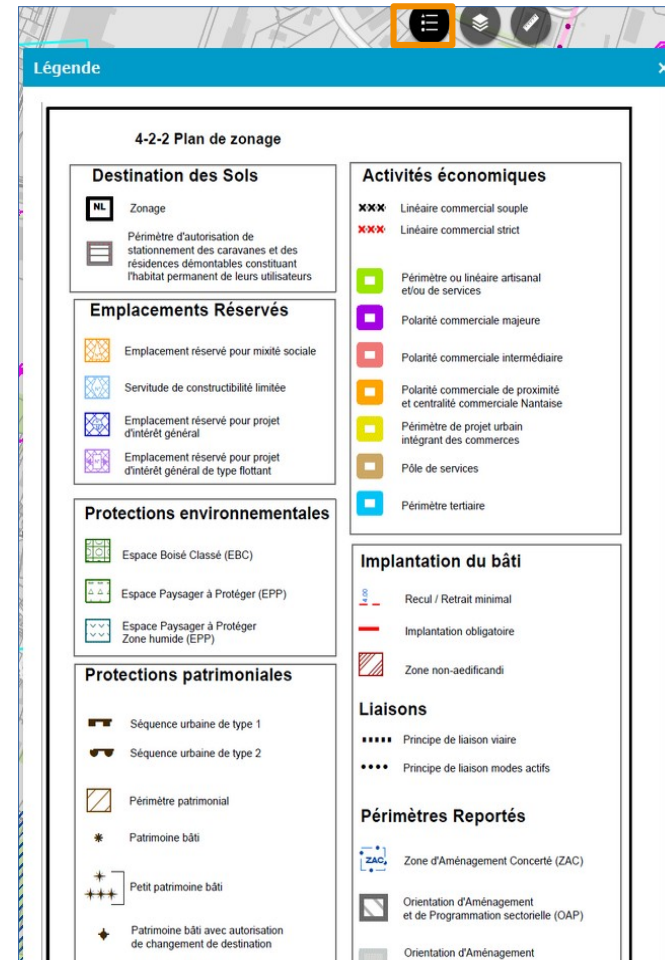
Accéder aux Fonds de plans

▪ **N°2 – Fonctionnalités de consultation**

Accéder aux couches de données correspondant plans de servitudes ou annexes

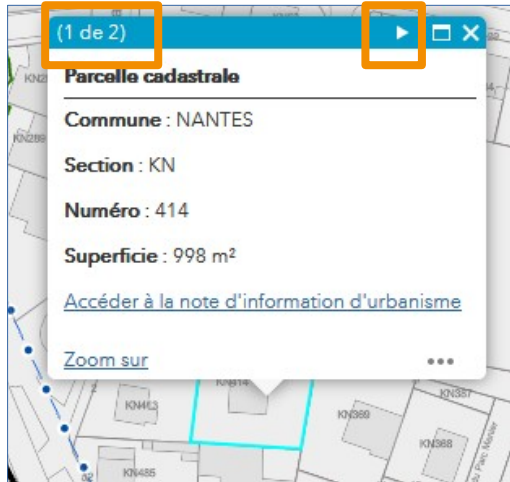


Accéder à la légende graphique du plan de zonage et servitudes



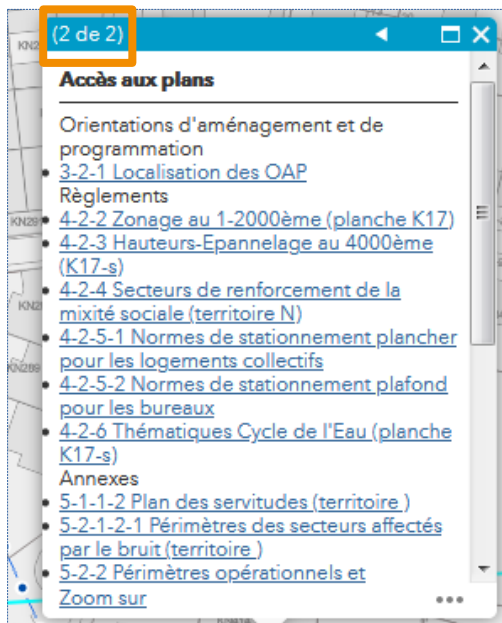
▪ **N°2 – Fonctionnalités de consultation**

Accéder aux plans de références



Pour accéder aux documents réglementaires du PLUM (hors servitudes d'utilité publique) qui concernent la parcelle, je clique sur la parcelle pour accéder à une nouvelle fenêtre

Dans le bandeau bleu, à droite, il est indiqué le nombre de fiches pouvant être affichées (1 sur 2).



La fiche (2 sur 2) permet d'accéder aux plans associés du règlement graphique

NB. Veiller à bien noter le numéro de planche graphique sur laquelle se situe la parcelle car les liens ouvrent le document global.

Défiler les pages du document en .pdf et atteindre la référence du plan recherché.

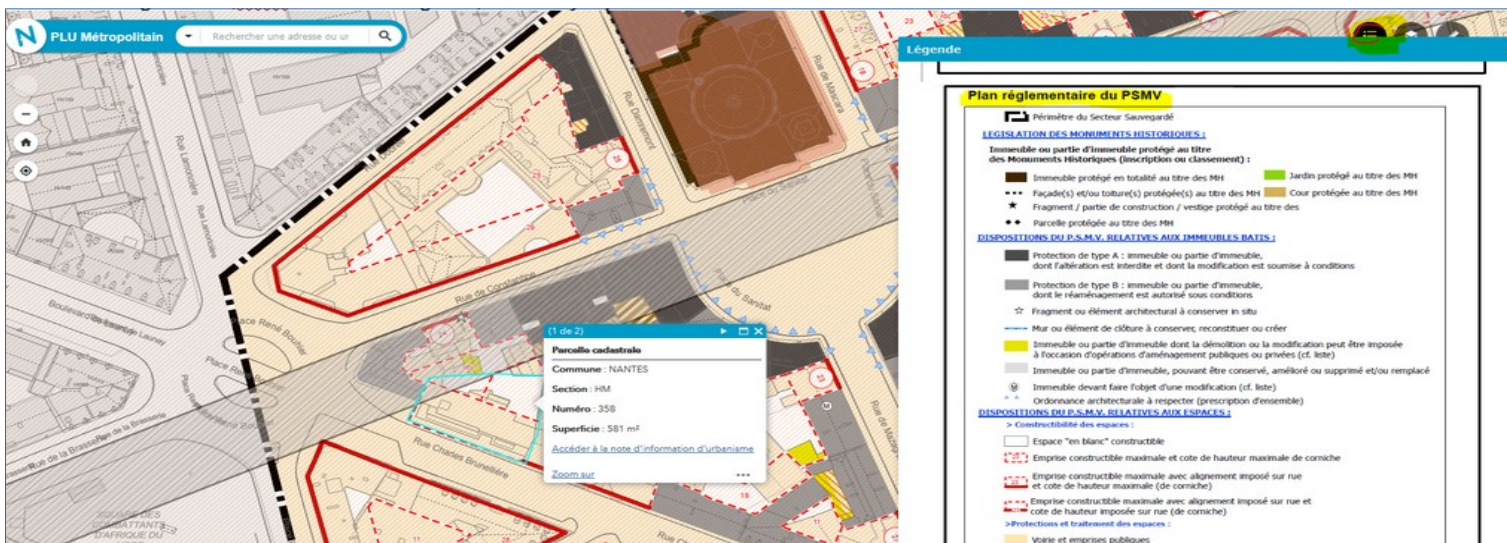
Exemple d'utilisation - Afficher les périmètres des monuments historiques

Accéder à la liste des couches > cocher / décocher les annexes suivantes.



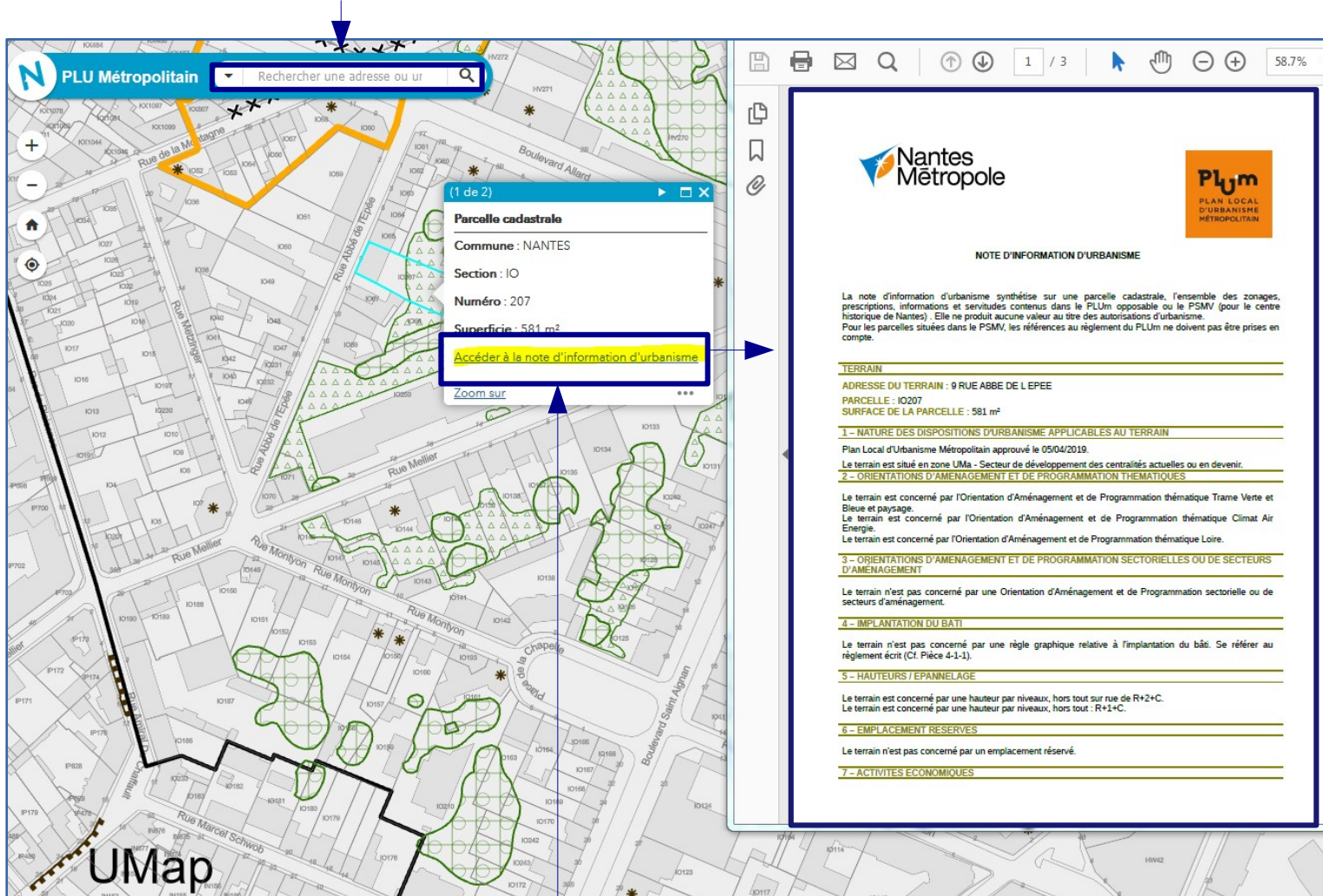
Exemple d'utilisation - Afficher la légende du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)

Afficher la légende, dérouler jusqu'au dernier tiers



- **N°3 – Accéder à la Note d'Information d'Urbanisme**

Recherche par références cadastrales ou par adresse



PLU Métropolitain Rechercher une adresse ou ur

(1 de 2)

Parcelle cadastrale

Commune : NANTES

Section : IO

Numéro : 207

Superficie : 581 m²

Accéder à la note d'information d'urbanisme

Zoom sur

NOTE D'INFORMATION D'URBANISME

La note d'information d'urbanisme synthétise sur une parcelle cadastrale, l'ensemble des zonages, prescriptions, informations et servitudes contenus dans le PLUm opposable ou le PSMV (pour le centre historique de Nantes). Elle ne produit aucune valeur au titre des autorisations d'urbanisme. Pour les parcelles situées dans le PSMV, les références au règlement du PLUm ne doivent pas être prises en compte.

TERRAIN

ADRESSE DU TERRAIN : 9 RUE ABBE DE L'EPÉE
PARCELLE : IO207
SURFACE DE LA PARCELLE : 581 m²

1 - NATURE DES DISPOSITIONS D'URBANISME APPLICABLES AU TERRAIN

Plan Local d'Urbanisme Métropolitain approuvé le 05/04/2019.
Le terrain est situé en zone UMa - Secteur de développement des centralités actuelles ou en devenir.

2 - ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION THÉMATIQUES

Le terrain est concerné par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique Trame Verte et Bleue et paysage.
Le terrain est concerné par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique Climat Air Énergie.
Le terrain est concerné par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique Loire.

3 - ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION SECTORIELLES OU DE SECTEURS D'AMÉNAGEMENT

Le terrain n'est pas concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle ou de secteurs d'aménagement.

4 - IMPLANTATION DU BÂTI

Le terrain n'est pas concerné par une règle graphique relative à l'implantation du bâti. Se référer au règlement écrit (Cf. Pièce 4-1-1).

5 - HAUTEURS / ÉPANNELAGE

Le terrain est concerné par une hauteur par niveaux, hors tout sur rue de R+2+C.
Le terrain est concerné par une hauteur par niveaux, hors tout : R+1+C.

6 - EMPLACEMENT RESERVES

Le terrain n'est pas concerné par un emplacement réservé.

7 - ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La Note d'Information d'Urbanisme permet de synthétiser toutes les réglementations appliquées à une parcelle.